

Liste des métiers et diplômes accessibles via l'apprentissage

A – Les métiers

Domaine d'activité de la transformation

- 1) agroalimentaire, alimentation, cuisine ;
- 2) chimie (parfum, cosmétique, pétrole, traitement de l'eau) ;
- 3) énergie, climatisation ;
- 4) matériaux de construction ;
- 5) métallurgie et métaux précieux ;
- 6) technologies des matériaux.

Domaine d'activité du secrétariat, communication et traitement de l'information :

- 7) communication ;
- 8) imprimerie, édition, librairie ;
- 9) informatique, réseaux ;
- 10) secrétariat bureautique ;
- 11) technique de l'image et du son, métiers connexes du spectacle.

Domaine du bâtiment et travaux publics

- 12) bâtiment : construction, couverture, finition ;
- 13) études et organisation ;
- 14) travail du bois et ameublement.

Domaine d'activité des technologies et management de la production

Domaine d'activité de l'agriculture, des espaces verts, élevages et soins des animaux

Domaine d'activité des sciences humaines et droit

Domaine d'activité des mathématiques et sciences

Domaine d'activité du commerce, transport et gestion

- 15) administration et management des entreprises ;
- 16) commerce, vente ;

- 17) comptabilité et gestion ;
- 18) finances, banque, assurance,
- 19) gestion des ressources humaines.

Domaine d'activité de la mécanique et de l'électricité

- 20) électricité, électronique ;
- 21) maintenance ;
- 22) moteur et mécanique auto ;
- 23) carrossier, chaudronnier, peinture ;

Domaine d'activité des services aux personnes

- 24) hôtellerie, tourisme ;
- 25) animation culturelle, sportive et loisirs ;
- 26) coiffure, esthétique ;
- 27) santé, sanitaire et social ;

Domaine d'activité des services aux collectivités

- 28) aménagement du territoire, urbanisme ;
- 29) propreté et environnement ;
- 30) protection et développement du patrimoine ;
- 31) sécurité des biens.

Cette liste n'est pas exhaustive.

B – Les diplômes

Niveau 5

- 1) CAP : certificat d'aptitude professionnelle ;
- 2) CAPA : certificat d'aptitude professionnelle agricole ;
- 3) BEP : brevet d'études professionnelles ;
- 4) BEPA : brevet d'études professionnelles agricoles ;
- 5) BAPAAT : brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- 6) MC : mention complémentaire ;

7) Titre H : titre homologué.

Niveau 4

8) CQP : certificat de qualification professionnelle ;

9) Bac général ;

10) Bac pro : baccalauréat professionnel ;

11) Bac techno : baccalauréat technologique ;

12) Bac STT : baccalauréat sciences et technologies tertiaires ;

13) BEATEP : brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ;

14) BTA : brevet de technicien agricole ;

15) BTM : brevet technique des métiers ;

16) BMA : brevet des métiers d'art ;

17) BP : brevet professionnel ;

18) BEES : brevet d'État d'éducateur sportif ;

19) MC : mention complémentaire ;

20) Titre H : titre homologué.

Niveau 3

21) BTS : brevet de technicien supérieur ;

22) BTSA : brevet de technicien supérieur agricole ;

23) DUT : diplôme universitaire de technologie ;

24) DNTS : diplôme national de technologie spécialisée ;

25) DPECF : diplôme préparatoire aux études comptables et financières ;

26) Diplômes d'État : les diplômes de l'Éducation nationale et les diplômes (d'organismes de formation) homologués par une Commission professionnelle consultative ;

27) Titre H : titre homologué.

Niveaux 2 et 1

28) LP : licence professionnelle ;

29) MST : maîtrise de sciences et techniques ;

30) MSTCF : maîtrise de sciences et techniques comptables et financières ;

31) MSG : maîtrise de sciences de gestion ;

- 32) MIAGE : maîtrise de méthodes informatiques appliquées à la gestion ;
- 33) DECF : diplôme d'études comptables et financières ;
- 34) DESCF : diplôme d'études supérieures comptables et financières ;
- 35) Titres d'Ingénieur : titres homologués par la Commission des Titres d'Ingénieur ;
- 36) Titre H : titre homologué ;
- 37) Diplômes de grandes écoles.

Cette liste n'est pas exhaustive.